



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

secours

Question écrite n° 58198

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur l'avenir des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Alors que, dans le cadre de la réforme territoriale que souhaite mener le Gouvernement, semble se profiler la disparition des départements, le sujet de la pérennité des SDIS devient pressant. En effet, la structure départementale semblait jusqu'alors parfaitement adaptée à ce service de secours de proximité dont l'essentiel des financements provient des conseils généraux. Avec la disparition proposée de ceux-ci se pose donc la question même de la survie des SDIS avec la mise à mal de la juste adéquation entre leur mission d'intérêt local et leur échelon de rattachement et, en conséquence, les risques planant à la fois sur leurs sources de financement et le maintien de emploi, notamment celui des agents administratifs et techniques. Dans ce contexte et afin d'éclaircir ces incertitudes, il lui demande donc de préciser les orientations choisies pour les SDIS afin de préserver leurs structures, leurs financements et leurs emplois.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République ne propose pas la suppression des conseils départementaux mais une évolution de leurs compétences. Leur rôle sera recentré, notamment, sur les solidarités territoriales et sociales, les départements mettant en oeuvre toute aide ou action relative à la prévention et à la prise en charge des situations de fragilité, le développement social, l'accueil des jeunes enfants, l'autonomie des personnes. L'organisation des services d'incendie et de secours n'est pas modifiée par ailleurs par ce projet de loi.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58198

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5106

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2849